

Monsieur M

Paris, le 15 octobre 2021

N° de dossier : D2021-18563
(à rappeler dans toute correspondance)

Objet : Accord amiable de solution à votre litige

Monsieur,

Vous m'avez saisi en vue de résoudre à l'amiable le litige qui vous oppose au fournisseur A. J'ai le plaisir de vous adresser la solution formalisée à laquelle nous sommes parvenus, à l'issue du processus de médiation.

Ce litige concernait un remboursement en votre faveur après la résiliation de votre contrat de fourniture d'électricité au mois de décembre 2020.

À la suite de l'intervention de mes services, le fournisseur A m'a informé qu'il devait vous rembourser la somme de 158,76 euros TTC.

Un paiement ayant déjà été effectué de sa part le 6 septembre 2021 pour un montant de 68,78 euros TTC, Le fournisseur A a confirmé qu'il restait redevable d'un remboursement de 89,98 euros TTC et il proposé de vous accorder un dédommagement de 15 euros TTC pour les désagréments subis.

Par message sur la plateforme Sollen le 12 octobre 2021, vous avez indiqué accepter la solution ainsi proposée.

J'estime équitable cette solution amiable et je vous recommande, ainsi qu'au fournisseur A, d'en respecter les termes. Je considère donc que ce litige est résolu.

Enfin, et puisque vous l'avez évoqué dans la messagerie sur la plateforme Sollen, je vous informe que le fournisseur A dispose d'un délai d'un mois à compter du présent courrier pour vous rembourser et vous verser le dédommagement consenti.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Olivier Challan Belval
Médiateur national de l'énergie

Copie : Fournisseur A